



F.S.U.



# ELECTIONS DU 4 DECEMBRE 2014

Commission administrative paritaire

## Techniciens supérieurs du développement durable (TSDD)

### *Le nouvel espace statutaire : le compte n'y est pas !*

Au 1<sup>er</sup> octobre 2012, les contrôleurs des affaires maritimes (CAM) des spécialités « navigation et sécurité » et « pêches, cultures marines et environnement », les contrôleurs des TPE et les techniciens supérieurs de l'équipement (TSE) ont été reclassé(e)s dans le corps des techniciens supérieurs du développement durable (TSDD), **soit 10 mois après la date limite** du 31 décembre 2011 fixée par le décret interministériel !

Les ministres successifs, obsédés par les fusions de corps, ont laissé filer les

délais. Présenté comme une réforme majeure de la catégorie B, le NES est arrivé. Mais à quel prix !

Dans cette fusion, le reclassement différencié des agents selon leur ancien corps ne satisfait personne.

Le retard pris constitue un manque à gagner par rapport aux agents des corps similaires de nombreux ministères où la mise en place du NES a été beaucoup plus rapide. S'ajoute à cela le refus de l'administration d'appliquer une rétro-activité au 1er janvier 2012, alors que le budget était prévu.

Le gel du point d'indice depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, et vraisemblablement jusqu'en 2017, ajouté aux augmentations des cotisations retraite, minimise encore l'impact de cette réforme sur nos rémunérations.

L'allongement de la **durée de la carrière** et le gain indiciaire souvent limité ne font qu'accompagner l'allongement de la durée de cotisation pour partir en retraite à taux plein, sans apporter de véritable amélioration de la carrière.

La FSU revendique une vraie réforme de la catégorie B avec **un corps à 2 grades** et un pyramidage **permettant à toutes et à tous d'atteindre le sommet du corps**, et un indice terminal équivalent à celui du 1er niveau de catégorie A.

La FSU revendique la refonte des régimes indemnitaires par **l'alignement sur les corps similaires les mieux dotés** d'autres ministères et la transformation des primes en points d'indice comptant pour les cotisations retraite.

### *Le 4 décembre 2014*

### *Votez pour les candidat(e)s FSU*

#### **TS en chef du développement durable**

Fabienne CHENANTAIS.....	DIR Ouest
Claude SINOU .....	DDTM du Finistère
Estelle LABBE-BOURDON.....	DREAL Bourgogne
Paul COLIN.....	DREAL Basse-Normandie
Françoise MOUZAN .....	DDTM du Morbihan
Dominique GIMONNEAU .....	DDTM de l'Hérault / DML
Flora FOURNIER.....	DDT du Gers
Patrick ZUDDAS .....	DDT de l'Essonne

#### **TS principal du développement durable**

Maxime CAILLON.....	DIR Centre-Ouest
Irène DUCROCQ .....	DRIEA Ile-de-France
Laurent LE LOCK .....	DDT des Deux-Sèvres
Philippe GADENNE .....	DRIEA d'Ile-de-France
Gilles CUSSONNEAU .....	DDT du Gers
Olivier ALLONGUE .....	DDTM du Var / DML

#### **TS du développement durable**

Claude BERTHOU.....	DDTM du Finistère
Franck JEANDILLOU.....	DIR Centre Ouest
Eddy MARTIAL .....	DRIEA / DIRIF
Anne-Cécile SOURGET .....	DDTM du Morbihan



**F.S.U.**

## Pour le reclassement des ex-contrôleurs en TSPDD

Le reclassement en 2012 des contrôleurs (CTPE et CAM) au premier niveau du NES était injuste. Deux ans plus tard, il reste de nombreux TSDD dans le premier grade.

Depuis des années, contrôleurs et techniciens occupent les mêmes postes et exercent des missions de même nature.

**La FSU revendique un reclassement immédiat des TSDD** au deuxième grade (technicien supérieur principal) avec droit à un déroulement de carrière dans leurs spécialités.

## Les chefs de subdivision sacrifiés de la réforme.

Depuis plus de 10 ans, l'administration avait détaché dans l'emploi de chef de subdivision des agents occupant des postes précédemment dévolus à des A, faisant ainsi des économies de rémunération. La réforme du NES a gommé toute reconnaissance de leurs qualifications et responsabilités et les a reclassés simplement dans le troisième grade. Tout

au plus, la DRH projette-t-elle d'ouvrir 250 postes d'ITPE par examen professionnel, destinés à l'ensemble du corps et sur plusieurs années.

Où sont passées ces promesses ministérielles, même si elles étaient à l'évidence très insuffisantes ?

C'est la négation des efforts passés et présents des 800 chefs de subdivision en poste aujourd'hui.

La FSU revendique **le reclassement immédiat de tous les chefs de subdivision** en catégorie A.



Eche- lon	Durée	Indice majoré	Traitement brut	Cotisation Pension civile	CSG+C RDS	Solidarité chômage	Salaire net (hors primes, SFT, et IR)
<b>Technicien supérieur du développement durable</b>							
1 <sup>er</sup>	1 an	321	1 486,32 €	135,85 €	116,82 €	12,57 €	1 221,31 €
2 <sup>ème</sup>	2 ans	323	1 495,58 €	136,70 €	117,55 €	12,76 €	1 228,92 €
3 <sup>ème</sup>	2 ans	325	1 504,84 €	137,54 €	118,28 €	13,07 €	1 236,53 €
4 <sup>ème</sup>	2 ans	334	1 546,52 €	141,35 €	121,56 €	13,37 €	1 270,77 €
5 <sup>ème</sup>	2 ans	345	1 597,45 €	146,01 €	125,56 €	13,87 €	1 312,62 €
6 <sup>ème</sup>	2 ans	358	1 657,64 €	151,51 €	130,29 €	14,41 €	1 362,08 €
7 <sup>ème</sup>	2 ans	371	1 717,84 €	157,01 €	135,02 €	14,99 €	1 411,55 €
8 <sup>ème</sup>	3 ans	384	1 778,03 €	162,51 €	139,75 €	15,56 €	1 461,01 €
9 <sup>ème</sup>	3 ans	400	1 852,12 €	169,28 €	145,58 €	16,33 €	1 521,88 €
10 <sup>ème</sup>	4 ans	420	1 944,72 €	177,75 €	152,85 €	17,10 €	1 597,98 €
11 <sup>ème</sup>	4 ans	443	2 051,22 €	187,48 €	161,23 €	17,99 €	1 702,51 €
12 <sup>ème</sup>	4 ans	466	2 157,72 €	197,22 €	169,60 €	18,87 €	1 773,00 €
13 <sup>ème</sup>	-	486	2 250,32 €	205,68 €	176,88 €	19,79 €	1 849,08 €
<b>Technicien supérieur principal du développement durable</b>							
1 <sup>er</sup>	1 an	327	1 514,11 €	138,39 €	119,01 €	12,62 €	1 244,14 €
2 <sup>ème</sup>	2 ans	332	1 537,26 €	140,51 €	120,83 €	12,82 €	1 263,17 €
3 <sup>ème</sup>	2 ans	340	1 574,30 €	143,89 €	123,74 €	13,13 €	1 393,60 €
4 <sup>ème</sup>	2 ans	348	1 611,34 €	147,28 €	126,65 €	13,44 €	1 324,04 €
5 <sup>ème</sup>	2 ans	361	1 671,54 €	152,78 €	131,38 €	13,94 €	1 373,51 €
6 <sup>ème</sup>	2 ans	375	1 736,36 €	158,70 €	136,48 €	14,48 €	1 426,76 €
7 <sup>ème</sup>	2 ans	390	1 805,81 €	165,05 €	141,94 €	15,06 €	1 483,83 €
8 <sup>ème</sup>	3 ans	405	1 875,27 €	171,40 €	147,40 €	15,64 €	1 540,91 €
9 <sup>ème</sup>	3 ans	425	1 967,87 €	179,86 €	154,67 €	16,41 €	1 617,00 €
10 <sup>ème</sup>	4 ans	445	2 060,48 €	188,33 €	161,95 €	17,18 €	1 693,10 €
11 <sup>ème</sup>	4 ans	468	2 166,98 €	198,06 €	170,32 €	18,07 €	1 780,61 €
12 <sup>ème</sup>	4 ans	491	2 273,47 €	207,80 €	178,69 €	18,96 €	1 868,91 €
13 <sup>ème</sup>	-	515	2 384,60 €	217,95 €	187,43 €	19,88 €	1 959,43 €
<b>Technicien supérieur en chef du développement durable</b>							
1 <sup>er</sup>	1 an	365	1 690,06 €	154,47 €	132,84 €	14,03 €	1 388,72 €
2 <sup>ème</sup>	2 ans	380	1 759,51 €	160,82 €	138,30 €	14,60 €	1 445,79 €
3 <sup>ème</sup>	2 ans	395	1 828,97 €	167,17 €	143,76 €	15,18 €	1 502,86 €
4 <sup>ème</sup>	2 ans	410	1 898,42 €	173,52 €	149,22 €	15,76 €	1 559,93 €
5 <sup>ème</sup>	2 ans	428	1 981,76 €	181,13 €	155,77 €	16,45 €	1 628,41 €
6 <sup>ème</sup>	2 ans	449	2 079,00 €	190,02 €	163,41 €	17,26 €	1 708,31 €
7 <sup>ème</sup>	3 ans	471	2 180,87 €	199,33 €	171,42 €	18,33 €	1 792,02 €
8 <sup>ème</sup>	3 ans	494	2 287,36 €	209,06 €	179,79 €	18,10 €	1 879,52 €
9 <sup>ème</sup>	3 ans	519	2 403,12 €	219,65 €	188,89 €	18,99 €	1 974,64 €
10 <sup>ème</sup>	3 ans	540	2 500,36 €	228,53 €	196,53 €	20,75 €	2 054,54 €
11 <sup>ème</sup>	-	562	2 602,22 €	237,84 €	204,53 €	21,60 €	2 138,25 €
Pension civile : 9,14% au 1er janvier 2014      contribution solidarité : 1% du salaire net CSG et CRDS : assiette de 98,25% du traitement brut /taux 7,5% + 0,5%							

Le 4 décembre 2014

**Votez FSU**  
pour votre CAP

et votez pour la liste

**CGT-FSU**

pour le comité

technique ministériel

## La FSU refuse une gestion élitiste de nos carrières

Nos corps d'origine avaient des gestions très différentes (CAP locales des contrôleurs des TPE-AIT, CAP nationales des CAM et des TSE). La fusion supposait une réflexion approfondie des carrières qu'ont désormais ensemble tous les TSDD.

La DRH avait envisagé l'instauration d'une **promotion « classique » pour certains**, sur la base des évaluations individuelles et une promotion « principalat » 3 à 5 ans avant la retraite, pour qui aurait su présenter un projet professionnel personnel. Les TSDD restés au premier grade et les TSPDD non promus en chef n'auraient eu que la possibilité d'être promus 6 mois avant la retraite (« retraits dans le grade supérieur », TRGS).

Face à la contestation des syndicats, la DRH a retiré son projet de « principalat » et intégré les promotions TRGS dans la gestion du corps.

Pour toutes les promotions, les règles sont actualisées chaque année dans une circulaire (27 mai 2014 pour les promotions 2015).

**La FSU refuse une gestion individualisée et élitiste** fondée sur les évaluations individuelles alors que nos carrières s'inscrivent dans un cadre collectif lié aux réalités des services et des équipes de travail. **Nous revendiquons la prise en compte de critères objectifs (ancienneté de service public, âge, durée de blocage au dernier échelon...).**

La promotion des retraits (TRGS) ne doit pas banaliser les blocages de carrière pour la majorité des agents, en laissant miroiter une promotion symbolique pour les six derniers mois avant le départ à la retraite.

Pour la FSU, **tout agent doit pouvoir atteindre le dernier échelon de TSCDD** au cours de sa carrière.

## Pour une transparence du processus de promotion

Depuis des années, les MIGT effectuaient une sélection opaque des promouvables. Ce rôle d'« harmonisation » a été dévolu aux DREAL (ainsi qu'à la MIGT 8, la DRIEA et aux directions de centrale). **Nous refusons ce système** qui sélectionne les agents hors de tout contrôle et sans concertation avec les représentants des personnels.

Pour la FSU, **la concertation sur les promotions** doit être systématique dans les services avant transmission des propositions à la DRH. La CAP doit pouvoir remplir son rôle de contrôle et d'avis sur les choix de l'administration et les élus être ainsi les porte-paroles de tous les agents.



**F.S.U.**

### Les avancements de grade des TSDD selon la DRH (promotions 2015)

Le statut des TSDD (décret 2012-1064 du 18 septembre 2012) définit les conditions pour être promu au grade supérieur. Pour un avancement au choix, il faut être proposé par son service, passer l'« harmonisation » (tri et classement par la DREAL, la MIGT-8, ou la direction de centrale) avant passage en CAP. Faute de postes de promotion en nombre suffisant, la DRH fixe des « règles de gestion » qu'elle publie dans une note annuelle (signée le 27 mai 2014 pour les promotions au titre de 2015).

#### Accès au grade de TSPDD

Les conditions statutaires	
Être TSDD avoir atteint le 7 <sup>ème</sup> échelon et avec au moins cinq années de services effectifs en B au 31 décembre 2015	
Les critères de gestion	
Promotion dite « Classique »	Promotion TRGS (retraits)
- capacité à exercer des fonctions de plus haut niveau (autonomie et responsabilité), - qualité du parcours professionnel, - compétences et capacité d'adaptation, - manière de servir (entretien professionnel et 3 dernières appréciations générales)	Sur proposition du chef de service. Critère : la manière de servir. Engagement à partir à la retraite entre le 1 <sup>er</sup> du mois suivant la CAP de promotion et le 31 décembre 2015 (6 mois comme TSPDD pour en bénéficier à la retraite).

#### Accès au grade de TSCDD

Les conditions statutaires	
Être TSPDD ayant atteint le 7 <sup>ème</sup> échelon et avec au moins cinq années de services effectifs en B au 31 décembre 2015	
Les critères de gestion	
Promotion dite « Classique »	Promotion TRGS (retraits)
10 ans en catégorie B dont 5 ans comme TSPDD avec l'occupation de plusieurs postes ou l'approfondissement de son domaine - compétences - qualité du parcours professionnel - capacité d'adaptation à des fonctions de responsabilité (encadrement / expertise) - manière de servir (entretien professionnel, 5 dernières appréciations générales et nature des élargissements de poste) Pour spécialistes ou experts, évaluations régulières par les comités de domaine.	Sur proposition du chef de service. Critère : la manière de servir Engagement à partir à la retraite entre le 1 <sup>er</sup> du mois suivant la CAP de promotion et le 31 décembre 2015 (6 mois comme TSCDD pour en bénéficier à la retraite).



**F.S.U.**

## **La défense du service public, une priorité pour la FSU**

Les incessantes réorganisations passées (plutôt des désorganisations), la RGPP et ses suppressions d'effectifs, relookée en MAP (modernisation de l'action publique) pour mieux continuer, le redécoupage des régions qui entraînera la disparition des DREAL des régions supprimées... La fin des conseils généraux mettant inmanquablement en cause des services départementaux de l'Etat organisés sur un périmètre déclaré obsolète pour leurs principaux partenaires, les collectivités... Autant de raisons d'être inquiets. Comment envisager notre avenir professionnel dans ce contexte

d'incertitude sur les missions et sur la place des services de l'Etat, ministériels comme interministériels ? Ce que chacun voit, c'est :



### **Une liste FSU représentative de toute la diversité des TSDD**

Femmes et hommes en poste dans les différents services et établissements publics des ministères MEDDE et MLETR, les candidat(e)s sur la liste FSU ne sont pas des permanents syndicaux mais **des collègues, comme vous**, anciens TSE, ex-contrôleurs des TPE et ex-CAM.

C'est dire si la FSU, en se présentant à ce scrutin, entend **défendre tous les TSDD, quelle que soit leur spécialité**, et leur droit à une véritable carrière dans chacune des spécialités reconnues dans le statut.

**Avec la FSU**, vos élu(e)s seront vos porte-paroles, qui s'engagent à défendre tous les agents, syndiqués ou non, à promouvoir les logiques de solidarité contre les divisions et les corporatismes et à agir pour le service public.

**Avec la FSU**, attachée à développer l'unité syndicale, vos élu(e)s chercheront à favoriser les actions intersyndicales parce qu'ensemble, on est plus fort face aux directions, au ministère, au gouvernement...

► une « feuille de route » pour la transition écologique qui, comme le Grenelle de l'environnement, se heurte à des choix économiques et sociaux qui ne permettent toujours pas de construire une société écologiquement soutenable et socialement juste,

► la création de l'agence de la biodiversité sans l'ONCFS, sous la pression des lobbies de chasseurs, et dont on ne sait rien de la cohérence de ses missions avec les nôtres, une stratégie nationale pour la biodiversité sans ambition,

► le passage en établissement public des services de navigation (VNF) et d'une grande partie du réseau scientifique et technique (Cerema) dont les agents combattent le manque d'ambition et de moyens.

► Mais c'est aussi une remise en cause radicale du rôle de l'État comme partenaire des collectivités et garant de l'égalité des territoires avec l'abandon des missions d'ADS

et de l'ATESAT avec plusieurs centaines d'ETP supprimés dans les DDT(M) !

La disparition de ces missions au sein des services déconcentrés fait encore perdre d'avantage de diversité et d'attractivité à nos métiers alors que de nombreux élus locaux manifestent leur désarroi face à une réelle perte d'autonomie et une majoration des coûts de prestations qui vont leur être imposées.

Le Service Public et donc l'emploi public abandonnent les territoires les moins peuplés.

Au final, au nom d'économies d'échelle supposée, cette « réforme » n'est en rien un gage d'équité territoriale.

**A la FSU, le service public on l'aime et on le défend, sur tous les territoires, pour tous les citoyens et pour les générations futures !**

### **Pour contacter les syndicats FSU du MEDDE-MLETR**

Une adresse : [fsu-meddtl@fsu.fr](mailto:fsu-meddtl@fsu.fr) - Deux sites internet :

Syndicat national de l'environnement (SNE-FSU) : [www.sne-fsu.org](http://www.sne-fsu.org)

Syndicat national unitaire interministériel des territoires, de l'agriculture et de la mer (SNUITAM-FSU) : [www.snuitam-fsu.org](http://www.snuitam-fsu.org)

**Syndicats FSU du MEDDE-METL - 104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS**

